



LA DIASPORA BURKINABÈ DEPUIS 1960 (PREMIÈRE PARTIE) LES PAWETO¹⁰⁴. LES ANCIENNES MIGRATIONS VOLTAÏQUES : SÉNÉGAL, GHANA MALI

Étapes de traitement de l'article

Date de soumission : 14 - 11 -2024

Date de retour d'instruction : 20 - 11 -2024

Date de publication : 12 - 12 - 2024

Mahamadou ZONGO¹⁰⁵

Université Joseph Ki-Zerbo, Burkina Faso

zongomahamadou@yahoo.fr

Résumé : Les déplacements forcés, voire les transplantations des populations, des colonies de la Haute-Volta vers les autres colonies de l'Afrique occidentale française ont forgé progressivement des axes migratoires qui vont survivre à la colonisation. Les destinations vers le Sénégal, le Mali (ex-Soudan français) et le Ghana (ex-Gold Coast) se sont certes maintenues mais ont progressivement subi de profondes modifications à la fois sur les volumes que sur leurs rapports avec les zones de départ. Les émigrés, mais surtout leurs descendants dans ces trois destinations, ont adopté des stratégies diverses qui ont abouti à leur intégration, voire leur assimilation dans les sociétés d'accueil. Si dans certaines zones, les contacts ont été maintenus avec les zones de départ, on observe par contre dans d'autres cas, le développement de pratiques qui tendent de construction de nouvelles identités et des origines qui aboutissent à un éloignement des descendants des émigrés avec les zones de départ de leurs ascendants. Ces processus semblent totalement méconnus par l'Etat du Burkina dont les estimations sur les Burkinabè de l'extérieur trahit une faible maîtrise de la question.

Mots clés : Diaspora, axes migratoires, changement de patronymes, intégration.

THE BURKINABE DIASPORA SINCE 1960 (FIRST PART) THE PAWETO. ANCIENT VOLTAIC MIGRATIONS : SENEGAL, GHANA, MALI

Abstract: The forced displacements, or even the transplantation of populations, from the colonies of Upper Volta to the other colonies of French West Africa gradually forged migratory routes that would survive colonization. Destinations to Senegal, Mali (formerly French Sudan) and Ghana (formerly Gold Coast) have certainly held their own, but have gradually undergone profound changes both in terms of volumes and their relationship with the areas of departure. The emigrants, but especially their descendants in these three destinations, have adopted various strategies that have led to their integration and even assimilation into the host societies. While in some areas, contacts have been maintained with the areas of departure, in other cases we can observe the development of practices that tend to construct new identities and origins that lead to a distance between the descendants of emigrants and the areas of departure of their ancestors. These processes seem to be totally unknown by the State

¹⁰⁴ En langue mooré, pluriel de pawéogo, composé du verbe Pa (rester) et le mot wéogo (Brousse) est un terme utilisé pour désigne tous ceux qui ne sont pas revenus de leur migration.

¹⁰⁵ Maître de Conférences au Département de sociologie (Université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou).

of Burkina Faso, whose estimates of Burkinabè abroad betray a weak mastery of the issue.

Keywords : Diaspora, migratory routes, change of surnames, integration.

Introduction

Qualifiés de « réservoir » dès le début de l'aventure coloniale, les habitants de la colonie de Haute - Volta¹⁰⁶ ont été convoyés, voire transplantés, dans les différentes colonies de la fédération de l'Afrique occidentale française (AOF) comme main-d'œuvre dans le cadre de la mise en valeur coloniale¹⁰⁷. Débutées par la contrainte, les migrations sont progressivement devenues volontaires, soit pour la recherche de meilleures conditions d'existence, soit pour contribuer à la prise en charge des dépenses de la famille. A la veille de l'indépendance en 1960, les principaux axes migratoires des populations de la colonie étaient déjà constitués, mais eurent par la suite des singularités dans leur évolution. En effet même si les migrations vers le Ghana, le Sénégal et le Mali ont progressivement décliné sans pour autant disparaître totalement, elles ont généré la formation de communautés d'origine burkinabè d'importance variable dans les zones d'accueil, mais qui y ont adopté des stratégies d'intégration, voire d'assimilation. Cette situation contraste avec la représentation de la migration au Burkina et son traitement par les autorités étatiques, dont les statistiques ne concordent pas avec les données des recensements des pays de résidence, ce qui pose en définitive la question de la maîtrise de la question migratoire par l'Etat. Il se pose conséquemment la question de la notion « de diaspora burkinabè » dans la mesure où dans son acception minimale, la notion suppose, entre autres, la conservation d'une identité ancrée dans la culture de la société d'origine (Bazin, 2000), le maintien de liens, objectifs ou symboliques, avec le pays de départ (D. Schnapper, 2001 ; C. Bordes-Benayoum, 2008) tout en étant intégrée dans la société d'accueil sans pour autant y être assimilée (M. Bazin, *ibid.*).

L'article s'attache à une description des rapports que les immigrés et leurs descendants ont tissés avec les zones d'accueil, la nature des rapports avec les zones de départs, analyse les changements qui s'opèrent au fil du temps, et, enfin met en perspective les données statistiques des différentes sources pour interroger la maîtrise de la question des Burkinabè de l'extérieur par l'Etat. Les données ont été tirées de plusieurs sources, notamment des nombreuses publications d'origines disciplinaires diverses, des entretiens réalisés à Ouagadougou ou par téléphone avec des personnes issues de ces migrations et enfin les recensements généraux réalisés par les différents pays.

¹⁰⁶ Par souci de cohérence historique, l'appellation Haute - Volta est maintenue jusqu'à la date du 4 août 1984, date du changement du nom du pays qui est devenu Burkina Faso

¹⁰⁷ Je remercie Magloire SOME, Professeur titulaire d'Histoire religieuse contemporaine, Nanema Jacques, professeur titulaire en Philosophie à l'Université Joseph Ki-Zerbo, Ibo Géhi Jonas, directeur de recherche à l'Université Nangui Abrogoua (Abidjan), Dr Karambiri Souleymane et Seré Idrissa, commissaire divisionnaire à Interpol (Abidjan), pour leur lecture des différentes versions provisoires de l'article. J'associe à ces remerciements les évaluateurs de la Revue dont les précieuses remarques ont contribué à améliorer l'article.



I. Les migrations burkinabè vers le Sénégal, le Ghana et le Mali de 1960 à nos jours

Les déplacements des Voltaïques, déclenchés par la politique coloniale de mise en valeur, ont posé les jalons des migrations post coloniales des Voltaïques, notamment vers le Sénégal, le Mali (ex-Soudan français) et la Côte d'Ivoire¹⁰⁸. La Gold Coast, colonie anglaise (actuelle République du Ghana), s'était imposée d'abord comme colonie refuge avant de se transformer progressivement en destination attractive à cause des énormes opportunités que le dynamisme de son économie offrait. Progressivement ces axes ont connu des transformations comme le montrent les données du tableau 1.

Tableau 1 : Emigration par années de départ et pays de destination.
(Données rétrospectives collectées en 1960-1961)

Destination	Période								Total
	1923 et avant	1924-1932	1933-1939	1940-1945	1946-1950	1951-1955	1956-1960	Non déclarés	
Ghana (Gold Coast)	930	3450	3910	5210	7810	12630	15470	700	50110
Mali	130	500	690	1580	610	170	350	---	4030
Sénégal	530	920	750	1010	910	290	420	-----	4830
Autres pays africains	1 570	3 170	2 840	2 040	970	640	950	----	12 180

Ouédraogo SN, 2017, p. 277

1.1 Le Sénégal

Le Recensement général effectué par le Sénégal en 2013 a dénombré 2.936 Burkinabè résidant au Sénégal. Ce chiffre cache l'importance des migrations voltaïques vers ce pays. En effet, les déplacements vers le Sénégal, après l'épisode des recrutements forcés à partir de la fin des années 1910 pour les chantiers coloniaux et les plantations de sisal, ont été progressivement alimentées par des travailleurs saisonniers qui s'y rendaient pour la culture de l'arachide (M. Ky, 1965) et qui furent plus connues sous l'appellation du « navétanat » (N. Robin, 2014, p.75). Ces migrations, très peu documentées, ont été fortement perturbées à la veille des indépendances par les évolutions politiques (loi-cadre, Communauté franco-africaine, éclatement de la fédération

¹⁰⁸ Les migrations vers ce pays, au regard de leur caractère structurant, feront l'objet d'un article

du Mali, indépendances, fermetures officielles des frontières du Sénégal avec la Guinée, ensuite du Mali, etc.) (Y.J. Saint Martin, 1981, p. 500). Avant les indépendances en 1960, le *navétanat* s'est estompé progressivement, mais les migrations de la Haute-Volta vers le Sénégal se sont maintenues. Des migrations saisonnières, elles se sont transformées en migrations définitives, mais l'absence quasi-totale de recherche sur les mouvements à partir du Burkina Faso les a rendus invisibles à l'échelle nationale.

A travers des entretiens avec des personnes ressources¹⁰⁹ issues de cette diaspora, il ressort que cette migration a été animée essentiellement par les populations du groupe ethnique turka¹¹⁰ de la province de la Comoé (Région des Cascades). D'autres groupes ethniques environnants, notamment les Toussian de Toussiana et les Karaboro, y ont participé mais à une moindre intensité. Ces migrations, qui ont été assez importantes à l'époque coloniale, étaient effectuées à pied et transitaient par Kayes au Mali pour aboutir à Tambacounda au Sénégal. Les migrants étaient accueillis et logés chez des tuteurs sénégalais ou soudanais anciennement installés, appelés *diatigui*¹¹¹ ou *n'diatigui* (V. Faye, 2016, p.165-166). En contrepartie de l'hébergement et de la prise en charge alimentaire, le saisonnier travaillait pour son logeur toutes les matinées, sauf le vendredi, et se consacrait à ses propres activités les après-midis et le vendredi. Après les récoltes, les saisonniers revenaient dans leurs villages d'origine avec leurs économies, dont l'importance leur conférait prestige et reconnaissance, ce qui constituait une incitation au départ pour les autres jeunes de la localité. Avec le temps et l'importance des migrations, de nombreux saisonniers se sont sédentarisés dans de nombreux villages dans le bassin arachidier (Tambacounda, Kaffrine, Kaolack), ensuite en Casamance et en Gambie à la faveur de la sécheresse du début de la décennie 1970. Dès le début des migrations, l'administration a imposé l'adoption de patronymes locaux sénégalais à travers un système d'équivalence entre les patronymes des terroirs sénégalais et les patronymes des terroirs soudanais.

Cette pratique mérite d'être explicitée car elle jouera un rôle structurant dans les processus d'intégration des émigrés burkinabè non seulement au Sénégal, au Mali mais aussi vers le Ghana où cependant elle a suivi des modalités différentes. La conversion des patronymes est une pratique répandue en Afrique de l'Ouest et tire ses origines dans la genèse du peuplement et des rapports sociaux qui ont été construits par les différentes composantes sociales issues de l'empire du Mali fondé par Soundjata Keita. En effet,

historiquement parlant, les généalogistes ou traditionnalistes, nommés habituellement griots, déclarent tous que 30 familles (...) considérées comme ayant leur souche au Mandé, ont essaimé sur un très large espace en Afrique Noire et relèvent d'une origine commune. A ces « familles » sont rattachés non seulement tous les groupes de langue mandingue, (...) mais encore la plupart

¹⁰⁹ Je remercie Monsieur Diarra Mamadou, fonctionnaire burkinabè retraité né au Sénégal, pour les informations mais aussi les contacts qui ont permis de collecter les informations relatives aux Turka du Sénégal d'origine burkinabè.

¹¹⁰ Appelés Tiouraka/Tourka au Sénégal (David. 1981 : 158).

¹¹¹ Suret-Canal Jean cité par Dabiré der Laurent (2009 :25).



des populations du Sénégal, du Soudan, de la Côte d'Ivoire, du Togo, etc. (G. Dieterlen, 1955, p 40).

C'est ce principe qui permet d'établir des correspondances entre les groupes ethniques ouest africains et les patronymes du Mandé. Ainsi,

sont des Keita : les Kissi, les Dogon, les Toma, les Guerzé, les Lobi, les Mandé, les Baoulé ; sont des Keita et des Traoré : les Ouolof ; sont des Traoré : les Mossi, les Haoussa, les Samogo, les Senoufo, les Gouro, les Sérères, sont des Traoré et des Koné : les Koniagui et Bassari, les Bobo blé et les Bobo fi¹¹² (sic). etc. (G. Dieterlen, 1955, p.41)

Outre l'ethnie, la parenté à plaisanterie est également utilisée pour établir les correspondances. Elle est définie comme « *une relation entre deux personnes dans laquelle l'une est autorisée par la coutume, et dans certains cas, obligée, de taquiner l'autre ou de s'en moquer ; l'autre, de son côté, ne doit pas en prendre ombrage. Et vice-versa* » (E. Smith, 2004, pp.157-158). Il convient de faire une distinction entre la parenté à plaisanterie qui implique des partenaires liés par une parenté réelle à l'intérieur de la famille ou du clan et l'alliance à plaisanterie qui se joue entre patronymes, entre groupes ethniques ou groupes socio-professionnels à partir d'une parenté fictive ou mythique (E. Smith, *ibid.*). En situation de migration, c'est l'alliance à plaisanterie qui permet d'établir les correspondances. A titre d'illustration, les forgerons en migration prennent les patronymes des forgerons de la société d'accueil, procédure identique pour les griots, etc.

La conversion des patronymes des saisonniers en provenance de la Haute-Volta au Sénégal se réalisait à travers une double opération qui consistait à trouver l'équivalent du patronyme chez les Soudanais afin de trouver son équivalent sénégalais. A titre d'illustration, les patronymes Soura, Sourabié, Sombié, Hébié (Région de la Comoé) équivalaient à Traoré (Mali) et Diop au Sénégal. Koné au Mali avait pour équivalent sénégalais Ndiagne, Diarra ; Ouattara à N'dao ou N'daw, Coulibaly à Fall, Sissoko à Gueye, etc.

Même si l'on ne dispose pas de statistique, ces migrations ont été numériquement importantes comme l'illustre le cas du village de Moribougou (voir encadré). C'est très certainement cette importance numérique et le regroupement des émigrés qui ont permis la conservation de la langue et certains aspects de la société turka, notamment l'entraide communautaire pour effectuer des travaux agricoles à tour de rôle (récolte de l'arachide, battage de mil, etc.), le maintien des techniques agricoles telle que la large daba évoquée par P. Pélissier (1997, p. 678). Un autre trait de la culture d'origine est la conservation du balafon dont l'intérêt a abouti à la création d'un groupe qui se preste chaque année, pendant la période de la fête de l'indépendance, à Sikatroum (Commune de Keur Baka, Département de Kaolack). Les innovations introduites au Sénégal¹¹³ sur le plan musical ont été rapatriées dans les terroirs de la Comoé et tendent à prendre le pas sur le balafon originel.

¹¹² En réalité les Bobo oulé et les Bobo fing

¹¹³ Introduction des louanges aux personnalités présentes lors des cérémonies, l'équivalent de l'*Atalakou* chez les Ivoiriens.

En dépit du fait qu'ils aient tous acquis la nationalité sénégalaise en vertu de l'alinéa 1 de l'article 29¹¹⁴, ils ont maintenu des échanges réguliers avec les zones de départ, comme l'illustre récit de vie de Diarra Aruna, dont le père, parti de village de Bérégadougou dans les années 1930, a transité par Kayes (Soudan français) où il s'est marié avant de partir au Sénégal cultiver l'arachide, et d'où il a continué en Gambie avant de revenir définitivement dans son village en 1981. Son fils, qui l'a suivi lors de son retour, a transféré son inscription à l'université de Ouagadougou et opté de travailler au Burkina Faso alors que son frère et ses sœurs sont installés pour certains au Sénégal, d'autres au Mali ou en Gambie (voir encadré).

Peut-on parler d'une diaspora burkinabè au Sénégal ? La réponse tendrait plutôt vers la négative, car même si les descendants des Voltaïques ont conservé leur langue, et des attaches avec les zones de départ de leurs ascendants, ils se présentent plutôt comme des Sénégalais ayant conscience de leurs origines burkinabè. Ils ne se considèrent pas comme des Burkinabè.

Monsieur Diarra Aruna, fonctionnaire burkinabè retraité, né au Sénégal

Je m'appelle Diarra Aruna est né à Moribougou au Sénégal au début des indépendances. Mon père Seydou DIARRA, de son nom originel, Koné Kokobié, est né vers 1903 à Bérégadougou dans l'actuelle province de la Comoé. Il a quitté son village natal vers l'âge de 30 ans pour se rendre à pied à Kayes (au Soudan français) où il s'est marié avec une fille de la localité avant de partir, vers 1945, au Sénégal, en train, où il s'est installé à Moribougou, un village de l'arrondissement de Birkelane, fondé par un Soudanais, Samba Touré.

Il y a cultivé l'arachide jusqu'en 1973, avant de migrer en Gambie à cause de la sécheresse qui sévissait. A son départ, le village comptait une quinzaine de familles, toutes turkas, hormis celle du chef du village, originaires de l'actuelle Région des Cascades. C'est de la Gambie qu'il est rentré définitivement à Bérégadougou, son village natal, en Haute Volta au début de 1981 où il en décédé le 8 novembre 2004.

Mon père a eu dix enfants (dont huit filles et deux garçons), tous nés au Sénégal, hormis l'aînée qui est née au Soudan français vers 1943 et qui y est mariée.

Pour ce qui me concerne, j'ai obtenu mon CEPE et l'entrée en 6^{ème} en 1972 à l'internat de la Mission Catholique Notre Dame de Kaffrine, le BEPC en 1976 à Diourbel, l'actuel Lycée Cheikh Ahmadou Bamba, le Baccalauréat série A en 1979 au Lycée Gaston Berger de Kaolack (actuel Lycée Waldiodio Ndiaye). Orienté en Anglais à l'Université de Dakar¹¹⁵ j'y ai obtenu mon DUEL (Diplôme Universitaire d'Etude de Langues) en 1981, l'année du retour de mon papa au pays. Je suis rentré en Haute Volta avec le soutien d'un étudiant voltaïque (Sissoko Grégoire) inscrit à Dakar dont l'aide m'a permis d'établir un Certificat de nationalité et une Carte d'identité voltaïques à Bobo. J'ai continué mon cursus à l'université de Ouaga où j'ai obtenu ma licence en anglais et passé le test du Cycle Supérieur de l'EBAD (École des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes) de Dakar d'où je suis sorti, en juin 1986, avec le diplôme d'Etudes

¹¹⁴ Article 1 de la loi n° 61-70 du 7 mars 1961 « Toute personne originaire de l'un des Etats issus des anciens groupes de territoires d'Afrique occidentale française et d'Afrique équatoriale française, du Togo, du Cameroun et de Madagascar qui, à la date d'entrée en vigueur de la présente loi, à sa résidence habituelle au Sénégal ». Loi n° 61-70 du 7 mars 1961 portant Code de la nationalité sénégalaise (<https://www.refworld.org/legal/legislation/natlegbod/1992/fr/47266>).

¹¹⁵ Rebaptisé Université Cheikh Anta Diop en 1986



Supérieures en Sciences de l'Information et de la Communication. A mon retour, j'ai intégré la SONABEL à Ouagadougou en juin 1988 jusqu'à sa retraite en juin 2020.

J'ai gardé des liens solides avec les parents (oncles et tantes ainsi que sœurs et cousins.) restés au Sénégal. Avant l'avènement du téléphone portable et des réseaux sociaux, les échanges se faisaient par lettres postales et par téléphones fixes. Lors des événements sociaux dans la famille (mariages ou funérailles) au Burkina Faso ou au Sénégal, il y a, dans la mesure du possible, une personne qui est déléguée pour représenter la famille. À défaut, c'est une contribution financière qui est envoyée. Pour prendre un exemple concret, deux de mes sœurs sont mariées, une en Gambie, l'autre au Sénégal. Lors du décès de notre papa, leurs enfants (qui travaillent respectivement dans l'armée de Gambie et à la Douane à Dakar) ont financé leur voyage pour assister aux funérailles. C'était leur toute première visite au Faso.

Nos enfants se rendent visite régulièrement pendant les vacances. Une de mes filles qui a fréquenté à Saint Louis chez sa tante maternelle y a obtenu son BAC, et contrairement à mon souhait qu'elle revienne à Ouaga, a choisi de poursuivre ses études supérieures au Sénégal.

Avec l'avènement des réseaux sociaux les contacts sont encore plus fréquents. Les enfants, de leur propre initiative, ont mis en place un groupe WhatsApp « Famille Diarra » qui regroupe tous les cousins, les nièces, neveux, oncles, tantes, etc., et les échanges se font en langue turka. Grâce à cette initiative, des photos, vidéos, et autres messages vocaux sont échangés journalièrement.

Au cours de ma carrière j'ai fait au moins 4 missions au Sénégal, missions au cours desquelles je profitais rendre visites aux cousins et amis, y compris à Sissoko Grégoire, qui après la soutenance de son doctorat en Sciences physiques, a été embauché à l'université Cheikh Anta Diop, où il a enseigné jusqu'à sa retraite. Il a néanmoins gardé contact avec l'université de Ouagadougou, où il venait, en tant que coopérant, encadrer des étudiants en thèse.....

1.2 Le Mali (ancien Soudan français)

Le Recensement effectué par le Mali en 2009 dénombrait 22.174 Burkinabè résidant dans ce pays. Les migrations contemporaines des Voltaïques vers le Mali, tout comme du Sénégal, datent de l'époque coloniale. En dépit de quelques recherches qui leur ont été consacrées, elles restent très peu documentées¹¹⁶ et demeurent donc assez peu connues ; les quelques recherches qui ont été consacrées à la question se sont plus focalisées sur l'Office du Niger et de manière spécifique sur les Mossis (J M Kolher et al. 1971) *alors que ces migrations ont concerné d'autres groupes ethniques, notamment les Samos (Y. Zerbo, 1984).

Déclenchées sous la colonisation essentiellement pour la mise en valeur de l'Office du Niger, les migrations vers le Mali ont été alimentées par les populations du Yatenga et celles de la Boucle du Mouhoun, principalement de l'ancien cercle de Tougan. Elles ont connu une évolution en dents de scie pour enfin de compte périliter dès le début des indépendances. En effet, à l'indépendance du Mali, l'Office comptait parmi ses populations 6 000 Mossis (J-M. Kolher et al. 1971 :7) et environ 3 000 Samos¹¹⁷, mais un mouvement de

¹¹⁶ Kohler et al, 1971 ; Kohler, 1974 ; Vittorio, 1977 ; Zerbo, 1984 ; Ouédraogo. 2020

¹¹⁷ Selon Zerbo (1984 : 118), la population samo à l'Office a été estimée à 3300 en 1946 et les recrutements dans le cercle de Tougan ont cessé en 1952. Cependant la population est restée stable.

départ a été observé entre 1963 et 1968 durant lequel 2 000 voltaïques ont quitté l'Office (Kolher et *al.*, 1971, p. 12 ; Y. Zerbo, 1984, p. 169). Ces départs ont été consécutifs à une série de mesures (nouvelles techniques de repiquage de riz jugées contraignantes) de choix politiques (adoption du franc malien) qui ont abouti à l'effondrement du prix du riz paddy et un endettement des colons. Depuis lors, les statistiques sur les populations d'origine voltaïque à l'Office du Niger sont restés instables, et si en 1970, les Mossis y étaient évalués à un peu plus de 4 000 selon J-M. Kolher (1974, pp. 7-8), il convient cependant de noter que ce chiffre ne prend pas en compte les autres colons venus de la Haute - Volta, notamment les Samos. En dépit des mouvements de flux et reflux, l'empreinte de la présence des populations d'origine voltaïque à l'Office se manifeste par la relative importance numérique des villages exclusivement mossi ou samo qui portent les noms des villages d'origine (J-M. Kolher et *al.* 1971 ; J-M. Kolher, 1974 ; Y. Zerbo, 1984 ; A. Ouédraogo, 2020). Cette caractéristique tient du fait qu'à l'origine le colonat visait à recréer des « nouveaux chez soi » des colons qui a abouti à la transplantation d'habitants de même localité dans les nouveaux villages. Si les habitants ont conservé les appellations originelles de leur localité de provenance, par contre les populations samos du cercle de Tougan ont ajouté le suffixe *Coura*¹¹⁸ aux noms originels.

En dépit de ces traits distinctifs, ces colons venus de la Haute-Volta et leurs descendants sont tous recensés et considérés comme des Maliens en vertu de l'article 68 du Code la nationalité de 1962¹¹⁹ qui dispose que « *Est présumé posséder la nationalité malienne à titre de nationalité d'origine tout individu ayant à la date d'entrée en vigueur du présent code sa résidence habituelle* ».

Hormis la nationalité malienne, certains colons ont adopté des pratiques pour faciliter leur intégration mais qui contribuent à les « invisibiliser », notamment le changement de patronymes. En effet selon A. Ouédraogo (2020), hormis les Samos qui ont conservé leur patronyme, les colons mossis ont procédé à des massives conversions de patronymes, à la faveur de leur conversion à l'islam. Cette conversion se fait à travers un système d'équivalence établi à travers les fonctions socio - politiques et socio-professionnelles. Ainsi par exemple, le patronyme Ouédraogo, porté par les princes au Yatenga, a pour équivalent Traoré au Mali (A. Ouédraogo, 2020, p. 223). Ces changements sont accompagnés d'innovations significatives surtout dans l'organisation de la gestion du village qui se sont traduites par l'abandon de l'organisation politique mossi traditionnelle au profit de l'élection du chef du village assisté d'un conseil composé de cinq membres et la limitation de la durée du mandat à cinq ans (J-M. Kolher, J-Y. Marchal, G. Remy, 1971, p. 51). Ces changements se sont accompagnés du maintien de leur langue, le mooré. Les descendants des colons ne rencontrent pas de difficultés particulières liés à leur origine, ni dans la zone d'accueil ni dans le pays. On retrouve même dans l'administration malienne, y

¹¹⁸ Coura en langue Dioula signifie « nouveau ». Ainsi les ressortissants de Tougan, une fois à l'office du Niger baptise leur nouveau village « Tougan Coura » qui signifie littéralement « nouveau Tougan »

¹¹⁹ Loi n° 62-18 AN-RM du 3 février 1962 portant Code de la nationalité malienne



compris dans l'armée, certains des leurs qui ont conservé leur patronyme d'origine.

Même si les migrations vers l'Office du Niger ont périclité progressivement au profit d'autres destinations, les colons ont maintenu des contacts réguliers avec les villages de départ, soit pour se marier soit pour assumer des fonctions sociales, soit dans le cadre des échanges commerciaux. Le maintien et la régularité des contacts avec les villages d'origine sont facilités par le fait que les villages à l'Office sont des reproductions presque exactes des villages d'origine à travers la transplantation d'un échantillon de toutes les composantes du village. De nombreux enfants issus des villages de colonisation reviennent, soit dans les villages d'origine de leurs ascendants, soit au Burkina Faso pour continuer leur cursus scolaire et académique et, éventuellement, intégrer la fonction publique du Burkina Faso. En cas de retour définitif au Burkina Faso, certains gardent les patronymes adoptés au Mali tandis que d'autres préfèrent reprendre leur patronyme d'origine, ce qui explique les cas de multiplicité des patronymes au sein d'une même famille. Il convient de préciser que ses retours au Burkina Faso ne sont aucunement liés à des difficultés institutionnelles liées à l'origine mais plutôt à des choix des meilleures opportunités.

Les colons d'ethnie samo ont conservé leur patronyme et leur religion (le christianisme pour les ressortissants de Toma et l'islam pour ceux de Tougan), leur langue (A. Ouédraogo, 2020, p. 222) mais ont progressivement abandonné certaines pratiques, telle que la lutte traditionnelle, la préparation du dolo et certaines cérémonies coutumières (Y. Zerbo, 1984, p. 168). Tout comme les Mossis, les descendants des Samos ont gardé des contacts avec les localités d'origine et certains enfants viennent également continuer leur cursus scolaire ou universitaire et s'intégrer dans la vie socioprofessionnelle au Burkina Faso.

Les migrations vers le Mali ne se limitent pas à l'Office du Niger, mais elles ont fait l'objet de peu de recherche. Les migrations les plus fréquentes sont celles qui sont destinées à l'apprentissage du Coran. Ces migrations sont certes marginales, mais jouent un rôle important dans les circuits migratoires, car tous ne repartent pas et peuvent jouer plus tard le rôle de tuteur pour des migrants en transit.

Au regard des informations ci-dessus, il serait plutôt indiqué de distinguer les Maliens d'origine burkinabè, notamment ceux installés à l'Office du Niger, qui sont parfaitement intégrés et qui bénéficient de toutes les prérogatives liées à la citoyenneté malienne et les émigrés burkinabè qui s'y sont installés après l'indépendance.

1.3 La destination Ghana

Après avoir été la principale destination des migrants voltaïques au début de la période coloniale, les migrations vers le Ghana ont progressivement diminué au profit de la colonie de la Côte d'Ivoire vers la fin de la période coloniale. En 1957, à son indépendance, le Ghana, sous la direction du panafricaniste Kwamé Nkrumah, opte pour une politique d'ouverture et choisit d'attribuer la nationalité ghanéenne à tout Africain vivant sur le territoire à cette date (S-N. Ouédraogo, 2017, p. 230). En 1960, au moment de l'indépendance de la Haute -

Volta, seulement 194.570 Voltaïques¹²⁰ étaient installés au Ghana et formaient la deuxième communauté étrangère après les Togolais (S-N. Ouédraogo, 2017, p. 359). Après la chute du président Nkrumah en 1966, ses successeurs ont remis en cause sa politique de gestion des étrangers par l'adoption de l'*Aliens Compliance Order* en 1969 qui ordonnait aux étrangers en situation irrégulière de se mettre en règle¹²¹. S'en sont suivies des rafles et des expulsions massives¹²², ainsi que des mesures restrictives à l'égard des étrangers. Bien que les Voltaïques aient été épargnés par ces mesures¹²³ et en dépit de la proposition des autorités issues du coup d'Etat de janvier 1972 d'accorder la nationalité ghanéenne par enregistrement aux ressortissants voltaïques à condition de réciprocité¹²⁴, l'image du Ghana s'était fortement détériorée au sein de l'opinion, surtout qu'à la même époque la prospérité de la Côte d'Ivoire offrait d'énormes opportunités. Cette dépréciation de l'image du pays s'est accompagnée de la stagnation, voire la régression, du nombre de Voltaïques sur le territoire ghanéen qui était de 159 297 personnes en 1970 (S. Koudougou, 2014, p. 30). La destination Ghana a fini par ne plus figurer parmi les trois premières destinations des migrants entre la fin des années 1980 et le début de la décennie 1990. Elle ne réapparaît timidement qu'à la faveur du déclenchement de la crise ivoirienne comme destination de repli (S. Koudougou, 2010, p. 82), ainsi qu'une migration spécifique des étudiants consécutive à la perturbation des années académiques au début des années 2000 (S. Koudougou, 2014, pp. 33-34). Mais ces mouvements n'ont pas été vraiment significatifs, car le recensement au Ghana en 2010 a dénombré 30.664 Burkinabè qui y étaient installés (S-N. Ouédraogo, 2017, p. 365).

La faiblesse du nombre de Burkinabè vivant au Ghana ne s'explique par uniquement par la baisse du flux migratoire, mais plutôt par les opportunités d'intégration offertes par les choix politiques des autorités du pays ainsi que la société elle-même. En effet, outre les mesures prises à l'indépendance (accordant la nationalité à tous ceux qui résidaient sur le territoire ghanéen (S. Koudougou, 2016, p. 70 ; S-N. Ouédraogo, 2017, p. 230), le code de la nationalité accorde la nationalité aux enfants ayant un ascendant direct ghanéen (S. Koudougou, 2010, p. 87). Sur cet aspect, de nombreux immigrés burkinabè, célibataires à l'arrivée, se sont mariés avec les filles autochtones, particulièrement dans le sud du pays pour des diverses raisons : d'abord pour échapper au système de verrouillage de l'accès aux femmes contrôlé par les aînés dans leur société d'origine (J-L. Boutiller et al., 1977, p. 365), contrairement aux sociétés ghanéennes où les démarches pour le mariage sont plutôt libérales, ensuite pour faciliter l'accès à la terre et garantir leurs droits fonciers. Ce type de mariage était également apprécié, voire recherché, par les autochtones dont

¹²⁰ 195.157 selon Koudougou (2014 : 30)

¹²¹ Adoptée le 18 novembre 1969, la loi a fixé le délai de régularisation du 19 novembre au 02 décembre 1969.

¹²² En juin 1970, le nombre de personnes expulsées s'élevait à 213.750 (Ouédraogo ; 2017 : 226)

¹²³ Selon les sources, le nombre de Voltaïques touchés par les expulsions varie entre 300 et 2000 (Ouédraogo ; 2017 : 228).

¹²⁴ Proposition déclinée par les autorités voltaïques (voir Ouédraogo S.N. 2017)



l'organisation sociale est fondée sur le matriarcat (S. Koudougou, 2016, p. 73). Les enfants nés de ces unions sont Ghanéens et se considèrent comme tels.

Si de nombreux Voltaïques émigrés et installés au Ghana ont maintenu des contacts avec les zones de départ durant les décennies qui ont suivi, le temps et le renouvellement des générations ont contribué à étioler les liens avec le Burkina Faso, affaiblissement renforcé par d'autres facteurs, notamment la disparition des générations des primo migrants, la bonne intégration dans les zones d'accueil, le matriarcat, les expériences malheureuses de stigmatisation au Burkina Faso et même parfois une image négative du pays des parents (S-N. Ouédraogo, 2017, p. 346). Au titre des expériences malheureuses, figurent la dépréciation de l'image du Ghana à la suite des mesures xénophobes suivies de la détérioration de l'économie dans la décennie 1970¹²⁵, ensuite la perception négative que la société burkinabè a de tous ceux qui venaient du Ghana¹²⁶ et, enfin, les difficultés d'accès à la fonction publique pour ceux qui avaient effectué leur cursus scolaire ou académique au Ghana, à cause principalement de la barrière linguistique.

Face à cette situation, les émigrés burkinabè au Ghana et leurs descendants, surtout les Mossis, ont développé des stratégies qui tendent à renforcer leur insertion au sein de la société ghanéenne, à travers une tentative d'assimilation au groupe Haoussa (S. Koudougou, 2010) à travers notamment :

- l'adoption de la langue haoussa et de leur système patronymique¹²⁷ dès le début des années 1970 ; ce qui leur a facilité d'ailleurs l'intégration dans l'administration ;
- l'adoption de certains symboles du système politique haoussa, notamment la cérémonie du port du turban, à l'occasion de l'intronisation d'un nouveau chef de la communauté.

Même s'ils ont maintenu leur organisation politique ethnique en l'adaptant aux prescriptions règlementaires en vigueur, les descendants des immigrés burkinabè tendent à se reconstruire leurs origines qu'ils localisent dans le nord du Ghana, soit à cause de la proximité avec leurs zones de provenance (c'est notamment le cas des Kassena et des Bissa), soit en raison de la proximité sociolinguistique et historique (cas des Mossis). En définitive, les descendants des immigrés voltaïques au Ghana se considèrent comme Ghanéens, même si certains d'entre eux reconnaissent que leurs origines se trouvent au Burkina Faso.

Pourtant au Burkina Faso, le Ghana est considéré comme le deuxième de concentration des Burkinabè vivant à l'étranger dans la mesure où d'une source

¹²⁵ D'où l'expression « tombé comme le Ghana » synonyme de dévalorisation ou de dépréciation).

¹²⁶ Le terme « ghanéenne » était synonyme de fille aux mœurs légères.

¹²⁷ Dans le système patronymique haoussa, le prénom du père devient le nom de l'enfant. Ainsi l'enfant de Ouédraogo Ousmane, prénommé Adama, s'appellera Ousmane Adama au lieu de Ouédraogo Adama. L'adoption de ce système efface donc les patronymes habituels (Ouédraogo, Kaboré, Sawadogo, etc.).

à l'autre, ils sont estimés sur des bases non vérifiables tantôt à 3.000.000¹²⁸ tantôt à 1.500.000 de personnes (CONAPO, 2006, p. 8) ; alors que le Recensement effectué par le Ghana en 2010 en avait recensé 30.664 (S. Koudougou, 2014 ; S-N. Ouédraogo, 2017).

II Discussion : Une diaspora méconnue

Pays d'émigration, la place et le rôle des Burkinabè de l'étranger ont été au centre des débats politiques, surtout à partir de la décennie 1990. Si le consensus était fait sur l'importance de leur contribution, en revanche leur poids démographique faisait l'objet de spéculations.

En 2006, le symposium sur les migrations burkinabè, co-organisé par le Conseil national de de la population (CONAPO) relevant du ministère en charge de l'Economie et des Finances et l'Institut supérieur des sciences de la population (ISSP) de l'Université Joseph Ki-Zerbo, dans son rapport général, a corroboré certains chiffres des Burkinabè dans certains pays (CONAPO, 2006, p. 28)¹²⁹. Le document de Stratégie nationale de gestion de la diaspora (2020–2024) élaboré en 2020 par le ministère de l'Intégration et des Burkinabè de l'extérieur a également fourni des estimations du nombre de Burkinabè résidant dans les différentes juridictions diplomatiques que compte le Burkina Faso (MIABE, 2020, p. 6). D'autres sources de statistiques sont disponibles et permettent donc une triangulation afin de mesurer la pertinence de ces chiffres. La première source est le nombre de Burkinabè immatriculés, c'est-à-dire le nombre de Burkinabè qui se sont déclarés dans ces Représentations diplomatiques ; ces chiffres, qui proviennent des Consulats généraux et honoraires, sont obtenus à partir des compilations des demandes des cartes consulaires ; ces chiffres sont approximatifs et même minorés car la tendance observée est que la carte consulaire ne se demande qu'en cas de nécessité. Cependant, ils tendent à être un indicateur plus exact de l'importance des Burkinabè dans les pays concernés.

Une autre source est le fichier électoral des Burkinabè de l'extérieur établi en 2020 à l'occasion de l'élection présidentielle où pour la première fois, les Burkinabè de l'extérieur étaient autorisés à voter. L'enrôlement, réalisé par la CENI (Commission électorale nationale indépendante), a pu inscrire 23.071 personnes sur l'ensemble des juridictions du pays. Le fichier électoral des Burkinabè de l'étranger ne saurait constituer un indicateur pertinent du nombre de Burkinabè vivant à l'extérieur du fait même de la contrainte de l'âge¹³⁰, des conditions de participation¹³¹, par contre, il constitue un élément pertinent dans l'analyse de la diaspora burkinabè. Enfin, une troisième source est constituée

¹²⁸ Cf. Albert Ouédraogo, professeur de lettres à l'Université de Ouagadougou, lors d'une conférence organisée, le 28 octobre 2009, par le Centre pour la gouvernance démocratique (CGD), à la faveur de l'adoption du vote des Burkinabè de l'Etranger (<http://www.lefaso.net/spip.php?article33879>).

¹²⁹ 1.500.000 au Ghana, 600.000 au Mali, 600.000 au Niger, etc.

¹³⁰ L'âge de 18 ans accompli est requis pour pouvoir s'inscrire sur la liste électorale.

¹³¹ Le vote se déroule exclusivement au sein des enceintes diplomatiques et consulaires. Dans un pays comme la Côte d'Ivoire, les bureaux de vote ont été localisés uniquement dans trois endroits : à l'intérieur du consulat à Abidjan, à Bouaké et à Soubré.



des statistiques officielles des pays de résidence, notamment les recensements des populations ainsi que les données des profils migratoires des pays que l'Organisation Internationale des Migrations réalise en collaboration avec les gouvernements des pays concernés.

Tableau 5 : Synthèse des chiffres des Burkinabè de l'extérieur selon différentes sources

Pays	Estimations ¹³²	Nombre d'immatriculés	Nombres de Burkinabè enrôlés en 2020 ¹³³	Burkinabè selon le Recensement des pays
Côte d'Ivoire	3 553 636	1 039 522	5.493	3.553.636 ¹³⁴
Mali	2 800 300	134928	2.041	22.114 ¹³⁵
Egypte	1201 000	813	373	
Niger	800 000	4 587	1.660	4.320 ¹³⁶
Togo	700 000	3 753	1.233	12.075 ¹³⁷
Bénin	400 000	4 800	780	
Italie	50 000	19 791	1645	
Gabon	35 001	20 902	3.836	30.000 ¹³⁸
Ghana	30 664	9 609	554	30.664 ¹³⁹
Sénégal	22 100	3 135	1.305	2.936
Etats-Unis	18 600	961	775	
France	6 600	6 992	815	
Arabie Saoudite	5 200	1738	333	
Tunisie	4 500	923	367	
Allemagne	4 200	1 041	118	
Canada	3 500	402	282	
Nigéria	3 200	1 031	136	
Tchad	3 000	1 125	225	
Belgique	2 050	850	235	
Algérie	1 000	700	0	
Maroc	500	839	408	
TOTAL	9 645 051	1 113 905	23.071	

Une première observation fait ressortir le contraste entre l'estimation du nombre de Burkinabè fournie par le ministère de Burkinabè de l'extérieur et les Burkinabè immatriculés dans les consulats. En effet, estimés à 9.645.051

¹³² Ministère de l'Intégration Africaine et des Burkinabè de l'Extérieur (MIABE). 2020 : 5

¹³³ CENI. 2021 : 118-19

¹³⁴ RGPH 2014

¹³⁵ Recensement 2009

¹³⁶ Recensement 2012

¹³⁷ Recensement 2010

¹³⁸ Recensement 2013

¹³⁹ Recensement 2010

personnes, il s'avère que seulement 1.113.905 sont immatriculés¹⁴⁰ dans la totalité des Représentations diplomatiques du Burkina Faso dont 1.039.522 en Côte d'Ivoire. En définitive, il ne reste plus que 74.383 enregistrés dans l'ensemble des autres pays où résident des Burkinabè. Les sources des estimations n'étant pas fournies, (hormis les données de Côte d'Ivoire, du Ghana et de la France qui sont issues des recensements de ces pays), des réserves peuvent être émises sur les informations fournies par le Conseil Supérieur des Burkinabè de l'Étranger (CSBE). C'est notamment le cas du Mali où les estimations font état de 2.800.300 Burkinabè qui y résident alors que selon les estimations du Département des Affaires Économiques et Sociales des Nations Unies en 2019, le Mali abrite 468.230 migrants étrangers (OIM, 2022, p. 43). Le nombre élevé des immatriculés (134.928) reste sujet à caution et découle probablement d'une compilation non actualisée des cartes consulaires délivrées, car le recensement réalisé par le Mali en 2012 avait répertorié 22.114 Burkinabè. Le cas du Niger soulève également quelques interrogations car ce pays est censé abriter 800.000 Burkinabè alors que le Recensement général de la population et de l'habitat que ce pays a effectué en 2012 a répertorié au total 123.886 étrangers sur son territoire¹⁴¹. Cette discordance se retrouve également au Togo où sont censés résider 700.000 Burkinabè quand le profil national de la migratoire du pays indique 12.075 Burkinabè en 2015¹⁴².

Les estimations ont annoncé 400.000 Burkinabè au Bénin alors que, selon le rapport de l'OIM (2017, p. 21) qui s'est appuyé sur les statistiques du recensement général de 2013, la population étrangère au Bénin était de 45.813 personnes dont 4,9% de Burkinabè (soit 2 222 personnes).

Enfin il y a le nombre de Burkinabè résidant dans la juridiction de l'Égypte, qui couvre le Soudan, évalué à 1.201.000 personnes. Ce chiffre tend à confirmer des déclarations courantes faisant état de millions de Burkinabè vivant au Soudan. D. L. Dabiré (2009, p.- 28) tend à confirmer cette importance numérique dans la mesure où il affirme que « *le Soudan est un pays d'attraction pour les Burkinabè* ». Sans contester la présence de traces très anciennes de Burkinabè dans ce pays, ces chiffres ne paraissent pas refléter une réalité empirique, dans la mesure où aucun document officiel du Soudan ni tout autre source des données sur les migrations ne font cas de cette présence massive dans ce pays. Le profil migratoire du Soudan dressé par l'OIM¹⁴³ en 2011 estimait le nombre d'étrangers au Soudan à 750.000 personnes, venus pour la plupart des pays voisins et des pays arabes. Les entretiens réalisés avec d'anciens étudiants¹⁴⁴ au Soudan permettent d'apporter quelques éclairages.

A propos des Burkinabè au Soudan, on peut en distinguer trois catégories. La première étant constituée en réalité des descendants des pèlerins de La

¹⁴⁰Il convient de préciser que de toutes les ambassades du Burkina, seule celle en Côte d'Ivoire possède un dispositif biométrique et sécurisé de production de carte consulaire depuis 2013

¹⁴¹ <https://www.stat-niger.org>

¹⁴² https://publications.iom.int/system/files/pdf/mp_togo_fr.pdf

¹⁴³ <https://www.iom.int/fr/news/profil-migratoire-du-soudan>

¹⁴⁴ Notamment avec Bachir Mandjo, étudiant à Khartoum de 2000 à 2002, ensuite interprète traducteur au Darfour de 2009 à 2010 et de 2011 à 2012, actuellement résidant à Abidjan (Côte d'Ivoire)



Mecque qui sont restés au Soudan à l'aller ou au retour. En effet, avant l'avènement du transport aérien, le pèlerinage à La Mecque se réalisait à pied. A partir du Burkina, les pèlerins pour le Hadj pouvaient emprunter deux axes pour arriver à Khartoum ; à partir de Niamey, le premier axe transitait par le Tchad pour accéder au Soudan par le Darfour, le deuxième partait également du Niger, ensuite le Nigéria (Kano, Maiduguri), traversait le Cameroun pour accéder au Tchad et rentrait au Soudan par le Darfour. Quel que soit l'axe emprunté, ils convergeaient tous vers Khartoum pour rejoindre Port-Soudan d'où ils traversaient la Mer Rouge pour arriver à Djeddah et ensuite à La Mecque. Les pèlerins marquaient des arrêts qui pouvaient devenir des terminus pour certains. C'est ainsi que certains pèlerins sont restés au Soudan (comme dans d'autres localités du parcours) à l'aller ou au retour, y ont fondé des familles dont les descendants ont la nationalité soudanaise, sont totalement intégrés, ont perdu l'usage de la langue des parents au profit de l'arabe, mais ont néanmoins conservé le souvenir des origines de leurs parents. Cette catégorie n'entretient pas de rapports avec le Burkina Faso.

La seconde catégorie, plus récente, est constituée des migrants qui, à partir de la décennie 1980, ont tenté de gagner l'Égypte ou les pays arabes du Golfe persique mais qui sont restés au Soudan, par choix ou par contrainte et y ont fondé des foyers. Les enfants issus de ces familles parlent l'arabe et peuvent acquérir la nationalité soudanaise, s'ils en expriment le souhait¹⁴⁵. Le mariage ouvre également la possibilité d'obtention de la nationalité à l'époux. Il n'existe pas encore d'exemple de personne de cette catégorie qui soit revenue au Burkina.

La dernière catégorie est composée de migrants en transit et d'étudiants. Nombre d'entre eux ne disposent pas de documents administratifs.

Les conclusions de D. L. Dabiré (2009, p. 28) sur la forte présence des Burkinabè au Soudan sont donc contestables. En effet après avoir rappelé le rôle central que le Soudan jouait dans le commerce des esclaves « aux temps coloniaux », l'auteur a formulé trois hypothèses susceptibles d'expliquer la forte présence des Burkinabè dans ce pays. La première porte sur les esclaves voltaïques vendus à des maîtres résidant au Soudan, la seconde concerne les esclaves qui ont pu s'échapper des marchés, et enfin, la troisième hypothèse, les esclaves non vendus pour des questions de santé et délaissés à eux-mêmes (D. L. Dabiré, 2009, p. 28). Selon l'auteur c'est l'ensemble de ces trois catégories d'esclaves qui constitueraient la communauté burkinabè au Soudan. Cela est peu probable, voire impossible. Outre le fait que ces hypothèses ne sont accompagnées d'aucun repère temporel, hormis la référence aux « temps coloniaux », ni des données statistiques ou tout autre référence bibliographique, l'auteur ne donne aucun élément sur l'importance des esclaves capturés dans les localités qui forment aujourd'hui le Burkina Faso. Sans nier la réalité de la pratique de l'esclavage, et à supposer que ces hypothèses soient fondées, peut-

¹⁴⁵ Même si la Constitution dispose que « Toute personne née d'une mère ou d'un père soudanais a un droit inaliénable à la nationalité et la citoyenneté soudanaise », elle exige cependant que les enfants nés d'une mère soudanaise et d'un étranger en fassent la demande. (<https://citizenshiprightsafrika.org/afrique-de-l-est/soudan>)

on vraiment parler de Burkinabè issus de cette pratique car il est très peu probable que ces personnes aient pu garder leur langue, maintenir des contacts avec les localités d'origine et même se souvenir des zones dont ils sont originaires. Ce sont donc des conclusions qui nécessitent d'être vérifiées.

Au regard de ce qui précède, d'où viennent alors les statistiques des Burkinabè au Soudan ? Aucune hypothèse d'explication crédible ne peut être avancée.

L'analyse des statistiques autorise quelques réflexions. En effet, l'écart entre les chiffres donnés par le CSBE et le nombre de personnes immatriculées dans les consulats trahit, au-delà de la maîtrise des données, une connaissance peu rigoureuse du sujet, et laisse penser à une possibilité de confusion entre nationalité et origine, notamment pour ce qui concerne le Ghana, le Mali et le Niger où les estimations n'ont pas intégré la possibilité de l'acquisition de la nationalité. En effet l'écart entre le nombre supposé des Burkinabè au Ghana et le nombre fourni par le recensement soulève la question de qui est considéré comme Burkinabè, question qui renvoie à la confusion et amalgames entre ethnie, patronyme et nationalité. En effet, les travaux de recherche effectués sur les migrants burkinabè et leurs descendants au Ghana (S. Koudougou, 2010, 2014, 2016 ; S. N. Ouédraogo, 2017) montrent qu'ils développent diverses stratégies pour s'intégrer dans la société ghanéenne. Mais au-delà de l'intégration et de l'acquisition de la nationalité ghanéenne, les descendants des immigrés burkinabè au Ghana ne se considèrent pas comme des nationaux du Burkina Faso, pays avec lequel ils n'entretiennent pas de rapports spécifiques. Il existe même un processus de reconstruction des origines, relocalisées au nord du Ghana, qui s'accompagne d'un radical changement du système patronymique qui en définitive aboutit à l'effacement des patronymes burkinabè (S. Koudougou, 2010, p. 98 ; S.N. Ouédraogo, 2017).

La triangulation des différentes sources des statistiques sur les Burkinabè de l'extérieur montre un important écart entre les estimations officielles et les autres sources qui traduit la nécessité soit d'une précision des sources des estimations soit une clarification du Burkinabè à l'étranger.

Conclusion

Les migrations des Burkinabè enclenchées pendant la période coloniale ont connu d'importantes modifications après l'accession du pays à l'indépendance en 1960. Les axes du Mali (ex-Soudan français) et du Ghana (ex-Gold Coast) ont perdu progressivement leur attrait pour des raisons liées aux choix politiques de ces deux Etats. Quant aux migrations vers les Sénégal, elles sont restées totalement méconnues, mais semblent s'être maintenues après les indépendances et ont créé des liens avec les zones de départ, notamment la région des Cascades. Le peu d'informations disponibles localise les descendants des émigrés dans la zone de Tambacounda, de Kaffrine, de Kaolack, de la Casamance et en Gambie. Les changements de patronyme à travers un système d'équivalence largement pratiqué a contribué à leur invisibilisation.



En dépit de l'ancienneté et de l'importance des migrations, le nombre de Burkinabè vivant hors du pays fourni par les structures étatiques semble largement surestimé et traduit une maîtrise approximative, voire problématique, de la question migratoire, mais, aussi et surtout, une méconnaissance des problèmes auxquels les émigrés et leurs descendants sont confrontés.

L'importance statistique des Burkinabè et des populations d'origine burkinabè vivant dans les pays de la sous-région amène à interroger leurs rapports avec le Burkina Faso. La satisfaction de la revendication du droit de vote des Burkinabè de l'étranger a permis de constater une très faible mobilisation, voire un désintérêt total, des questions internes du Burkina Faso. Or, on ne peut parler de diaspora que lorsque des liens sont maintenus avec le pays. Au-delà des transferts d'argent, les rapports que les Burkinabè de l'extérieur entretiennent avec le Burkina Faso méritent d'être analysés sous tous les angles, ainsi que les rapports qu'ils entretiennent avec les sociétés d'accueil.

Référence bibliographique

- BAZIN Marcel. 2000. « Méditerranée orientale et monde turco-iranien : une aire productrice de diasporas », *CEMOTI Cahiers d'Études sur la Méditerranée Orientale et le monde Turco-Iranien*, n° 30, pp 13-32
- BORDES-BENAYOUN Chantal. 2008. « Les diasporas ou l'expérience de l'unicité dans la diversité », *Hermès*, n°51, pp. 189-194
- BOUTILLIER Jean-Louis, QUESNEL André et VAUGELADE Jacques. 1977. « Systèmes socio-économiques mossi et migrations », *Cahiers ORSTOM, Série Sciences Humaines*, vol. XIV, n°4, pp. 561-581.
- Commission électorale nationale indépendante. 2021. Rapport des élections couplées présidentielle et législatives du 22 novembre 2020, Ouagadougou..
- CONAPO. 2006. « Bilan global des migrations au Burkina Faso : panorama rétrospectif et tendances actuelles » in *Symposium sur les migrations au Burkina Faso*, 13, 14, 15 juillet 2006, Ouagadougou.
- DABIRE Der Laurent. 2009. *Emigration internationale des Burkinabè*, Paris, l'Harmattan
- DAVID Philippe. 1980. *Les Navétanes : histoire des migrants saisonniers de l'arachide en Sénégambie des origines à nos jours*, Dakar, Abidjan, Les Nouvelles Editions africaines,
- DIETERLEN Germaine. 1955. « Mythe et organisation sociale au Soudan français », *Journal de la Société des Africanistes*, tome 25, pp. 39-76
- FAYE Valy. 2016. *Le travail agricole rural en milieux Wolofs et Sérères du Sénégal de 1819 à 1960*. Thèse de doctorat, Université van Amsterdam
- IINSND. nd. RGPH. 2012. Rapport sur les migrations. (<https://www.stat-niger.org>)
- KOHLER Jean-Marie. 1974. *Les mossi de Kolongotomo et la collectivisation à l'Office du Niger (Notes sociologiques)*, Paris, ORSTOM, n ° 37.
- KOHLER Jean-Marie, MARCHAL Jean-Yves, REMY Gérard. 1971. Les colons mossi à l'Office du Niger : l'expérience de trente années de colonisation agricole dirigée , *ORSTOM*, Ouagadougou .
- KOUDOUGOU Saydou. 2016. « D'une génération à l'autre : les Burkinabè installés au Ghana », in BREDELOUP Sylvie (ed.), ZONGO Mahamadou (ed.), *Repenser les mobilités burkinabè*, Paris, L'Harmattan, pp. 67-94.
- KOUDOUGOU Saydou. 2010. « La diaspora burkinabè au Ghana : insertion dans la société d'accueil et liens avec le father's land », in ZONGO Mahamadou (dir.), *Les enjeux*

- autour de la diaspora burkinabè : Burkinabè à l'étranger, étrangers au Burkina Faso*, Paris, L'Harmattan, pp. 77 - 112.
- KOUDOUGOU Saydou. 2014. Migrations et liens avec le pays d'origine : le cas des migrants burkinabè et leurs descendants au Ghana, Mémoire de master, Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest.
- KY Mamia. 1965. « La Haute-Volta exportatrice de main-d'œuvre », *Tiers-Monde*, Tome 6, n°24, pp. 1043-1047.
- Ministère de l'Intégration Africaine et des Burkinabè de l'Extérieur. 2020. Stratégie nationale de gestion de la diaspora 2020-2024, Ouagadougou.
- MORABITO Vittorio. 1977. « L'Office du Niger au Mali, d'hier à aujourd'hui », In *Journal des africanistes*, , tome 47, fascicule 1, pp. 53-82
- OIM. 2017. Revue sur la migration et le développement humain au Bénin, Genève.
- OIM. 2022. Suivi des flux et présence des migrant au Mali,, Bamako.
- OIM. 2015. Migration au Togo. Profil national 2015. (https://publications.iom.int/system/files/pdf/mp_togo_fr.pdf)
- OUEDRAOGO Alli. 2020. *L'importance de l'onomastique dans l'accès au pouvoir politique (le naam) au Yatenga des origines a 2001 (de Naaba Yadega à Naaba Kiiba)*, Thèse de doctorat d'Histoire politique et sociale, Ecole Doctorale LESCHO, Université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou.
- OUEDRAOGO Serge Noël. 2017. *La migration des Burkinabè (Voltaïques) vers le Ghana (Gold Coast) de 1919 A 2010 : origines, gouvernance migratoire et stratégies d'intégration. De la recherche d'une couverture à la recherche des chaussures*, Thèse de doctorat d'Histoire, Université Joseph KI-ZERBO.
- PELISSIER Paul. 1997. « L'évolution des sociétés paysannes au temps de l'AOF » in BECKER Charles, MBAYE Saliou et THIOUB Ibrahima, *Afrique Occidentale Française : réalités et héritages Sociétés ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960*, Dakar, Direction des Archives du Sénégal, pp 675-681
- ROBIN Nelly. 2014. « Les migrations ouest-africaines : dynamiques temporelles et spatiales », in CHARBIT Yves Teiko Mishima, 2014, *Questions de migrations et de santé en Afrique sub-saharienne: recherches interdisciplinaires en France et au Japon*. Paris : L'Harmattan, pp 75 -97.
- SAINT-MARTIN Yves Jean. 1981. « David (Philippe) : Les Navétanes. Histoire des migrants saisonniers de l'arachide en Sénégambie, des origines à nos jours. Préface de L. S. Senghor », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, Tome 68, n°250-253, pp. 499-501
- SCHNAPPER Dominique. 2001. « De l'État-nation au monde transnational. Du sens et de l'utilité du concept de diaspora », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol 17, n° 2, pp. 9-36.
- SMITH Etienne. 2004. « Les cousinages de plaisanterie en Afrique de l'Ouest, entre particularismes et universalismes », *Raisons politiques*, n° 13, pp. 157-169.
- ZERBO Yacouba. 1984. *La contribution des Sana aux grands travaux et à la mise en valeur des terres irriguées de l'Office du Niger (1930-1964)*, Mémoire de maîtrise, Département d'Histoire, Université de Ouagadougou.